

Séance du vendredi 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à 19H00, le conseil municipal de la commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Alain SAVOIE, Guy DEKERVEL, Isabelle MARÉCHAL, François ESSIQUE, Julien MLYNARCZYK, Claude RÉMY, Delphine STRUZIK, Émilien TAVERNIER

Étaient représentés : Arnaud BRICOUT qui donne pouvoir à Julien MLYNARCZYK, Ulrich CUVILLIER qui donne pouvoir à Claude RÉMY, Thierry DAMBRIN qui donne pouvoir à François ESSIQUE, Isabelle DECREQUY qui donne pouvoir à Alain SAVOIE.

Étaient absents excusés : Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, Colette PETIT.

Secrétaire de séance : Claude RÉMY.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Décision Modificative n°2

M. le Maire explicite la présentation de cette décision modificative indispensable pour payer les dernières charges sur les salaires, le déséquilibre constaté étant justifié par la demande de la direction de l'école des Écureuils d'avancer dès cette année la participation totale de la Commune pour la classe de neige. Pour rappel, il était prévu au budget un versement de 7 000 € en 2025, le reste sur facture en 2026. Mais afin de sécuriser la réservation, le versement d'une somme de 13 790 € (montant du devis du transport) a été mandaté au bénéfice de la coopérative scolaire.

Le deuxième point, étant le remboursement de la garantie du logement 4 rue de la Mairie, non prévu au budget qui déséquilibre le compte des remboursements d'emprunt (chapitre 16). Il est donc nécessaire de remettre 600 € à ce chapitre afin de régulariser les écritures du dernier emprunt.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'approuver la Décision Modificative n° 2 qui lui est présentée.**
- **Et mandate Monsieur le Maire aux fins de signer les actes relatifs à son exécution.**

2. Questions diverses

L'Association de Parents d'Élèves Bénévoles a sollicité par courriel auprès des élus une mesure exceptionnelle de gratuité des frais d'énergie relatifs à l'organisation des deux jours du marché de Noël.

Cette demande sera préalablement examinée en commission spécialisée pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H20.